

Détenteur déclaré = Action sanitaire renforcée !

*En cas d'épidémie, votre déclaration
est indispensable pour le RESPE* ou les services sanitaires.*

*Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine

Données enregistrées
au SIRE

Où y a t-il des chevaux ?

Lieux de détention

Localiser les chevaux
pour contacter les
détenteurs et agir.

Les lieux susceptibles d'accueillir
des chevaux autour du cheval malade
peuvent être contactés.

Déclarez les lieux de détention dont vous êtes responsable

Vous êtes concernés : si vous êtes responsable
d'un lieu où sont stationnés des équidés

Enregistrez-vous auprès du SIRE
c'est simple et gratuit

- **par Internet** via l'espace personnalisé
sur le site www.haras-nationaux.fr
- **par papier** en se procurant un formulaire papier
à compléter et renvoyer au SIRE pour qu'il soit
enregistré.

Registre d'élevage
du lieu de détention

Sur un lieu : quel cheval est présent et quand ?

Le registre d'élevage

Consulter le registre
d'élevage de chaque lieu
de détention.

Les équidés présents sur le lieu
ainsi que leurs mouvements
peuvent être connus.

Tenez à jour votre registre d'élevage

La tenue d'un registre d'élevage est
obligatoire sur chaque lieu de détention
et doit comporter la liste des équidés
présents sur le lieu, leurs mouvements
et divers éléments sanitaires.

Données enregistrées
au SIRE

Quel cheval ?

Identification des chevaux

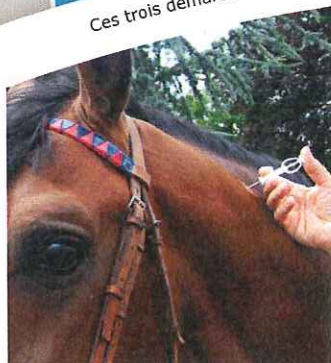
Connaître et recenser
les chevaux.

Une identité fiable
est indispensable
à la traçabilité sanitaire.

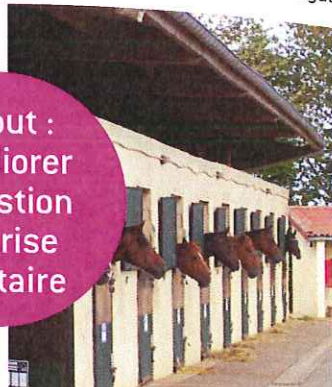
Identifiez vos chevaux au SIRE, c'est vital et obligatoire

Tout équidé « sans papier »
ou non pucé doit être identifié
au SIRE dans les plus brefs délais,
renseignez vous !

Ces trois démarches sont obligatoires par décrets du code rural. En cas de contrôle, le non respect de ces obligations peut entraîner une amende.



Le but :
améliorer
la gestion
de crise
sanitaire



DÉPISTER • ALERTER • AGIR • PRÉVENIR

Pour en savoir plus
www.haras-nationaux.fr

rubrique Démarches SIRE ou au 0811 90 21 31 (prix d'un appel local de 9h à 17h)

 **les Haras
nationaux**
Institut français du cheval et de l'équitation